

/DE.

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRET N°92-369 du 18 Décembre 1992

Portant ratification de l'Accord de Prêt N°F/BEN/PAS II/91/25 signé le 27 Décembre 1991 à Abidjan entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement pour un montant de 15.000.000 UCF.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°92-032 du 7 Décembre 1992 portant autorisation de Ratification de l'Accord de Prêt N°F/BEN/PAS II/91/25 signé le 27 Décembre 1991 à Abidjan entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement pour un montant de 15.000.000 UCF ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

S E C R E T E :

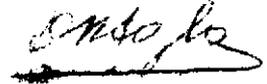
Article 1er.- Est ratifié l'Accord de Prêt N°F/BEN/PAS II/91/25 signé le 27 Décembre 1991 à Abidjan entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement pour un montant de 15.000.000 UCF et dont le texte se trouve ci-joint.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Décembre 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



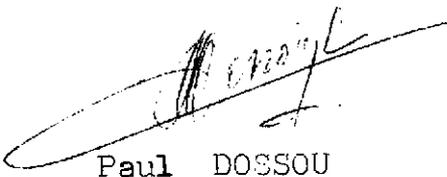
Nicéphore SOGLO

LE MINISTRE D'ETAT, SECRETAIRE GENERAL
A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE,



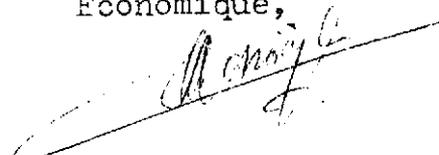
Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Le Ministre du Plan et
de la Restructuration
Economique,



Paul DOSSOU.-
Ministre intérimaire

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Théodore HOLO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MF MPRE MAEC 12 SGG 4
DB DSDV DTCP DCF DI 5 BN DAN INSAE 3 DLC GCONB IGAA 3 CAA 1
UNB FASJEP ENA 3 DCCT 1 JO 1.